

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/05/2015

Réception par le Prefet : 27/05/2015

Publication : 29/05/2015



Département  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-5-3-4

Séance du vendredi 22 mai 2015

**RD 18 BIS - LIAISON A35/RD 83 À HAUTEUR DE ROUFFACH  
PROGRAMME AM211**

**□ PARTICIPATIONS DU DÉPARTEMENT AUX TRAVAUX DE PROTECTION POUR  
LE RENFORCEMENT DE L'ISOLATION DE FAÇADES  
DES HABITATIONS**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DREXLER, FUCHS,  
MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER,  
Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER  
Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,  
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEES :**

MMES DIETRICH, GROFF, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU le décret n° 95-22 du 9 janvier 1995 pris en application de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, aujourd'hui codifiés aux articles L 571-1 et suivants et R 571-1 et suivants du code de l'environnement, et l'arrêté ministériel du 5 mai 1995 relatif au bruit des infrastructures routières,
- VU la délibération n°CP-2014-9-3-9 du 10 octobre 2014 relative à la convention technique et financière des travaux de protection pour le renforcement de l'isolation de façades des habitations,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-3-2 du 19 février 2015 portant sur l'exécution du Budget Primitif 2015, Routes, Transport et Déplacement,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'affectation de la participation du Département du Haut-Rhin aux travaux d'insonorisation des neufs propriétaires impactés par l'opération d'aménagement de

la RD 18 bis à ROUFFACH, sur le programme AM211, chapitre 204, fonction 621, nature 20422 du budget départemental, et détaillée comme suit :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant de la participation</b>
Monsieur et Madame Michel BRESSON, domiciliés au 3 avenue de la Gare 68250 ROUFFACH (travaux d'insonorisation)	1 877,41 €
Madame Béatrice AMMANN, domiciliée au 16 rue des Prêtres 68250 ROUFFACH (travaux d'insonorisation)	14 651,97 €
Monsieur et Madame Alain RONDEAU, domiciliés au 1 route du Rhin, 68250 ROUFFACH (travaux d'insonorisation)	13 157,05 €
Monsieur et Madame Jean SAMAI, domiciliés au 15 route du Rhin 68250 ROUFFACH (travaux d'insonorisation)	10 255,52 €
Monsieur et Madame Paul BUGMANN, domiciliés au 17 route du Rhin 68250 ROUFFACH (travaux d'insonorisation)	2 590,43 €
Madame Michèle LAENG, domiciliée au 1 rue d'Alsace 68250 ROUFFACH (travaux d'insonorisation)	1 148,78 €
Madame Cyrielle BLOND et Monsieur Andreas KUNZ, domiciliés au 4 rue Schildleweg 68250 ROUFFACH (travaux d'insonorisation)	25 547,00 €
Monsieur et Madame François SCHUPFER, domiciliés au 13 route du Rhin 68250 ROUFFACH (travaux d'insonorisation)	4 481,46 €
Monsieur MACIT, domiciliés au 2B route du Rhin 68250 ROUFFACH (travaux d'insonorisation)	11 649,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 358,62 €</b>

- autorise le versement des participations suivant les dispositions en vigueur.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté  
voix contre  
abstentions